

NOTE DE SYNTHÈSE

DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Dès lors, afin de répondre aux obligations de transparence et de responsabilité financière des collectivités locales (article 107 de la loi NOTRE du 07 août 2015), cette note fait l'objet de publications à l'appui des CFU du budget principal et des budgets annexes des Pompes Funèbres et du Réseau de Chaleur Urbain de la Ville d'Aubagne.

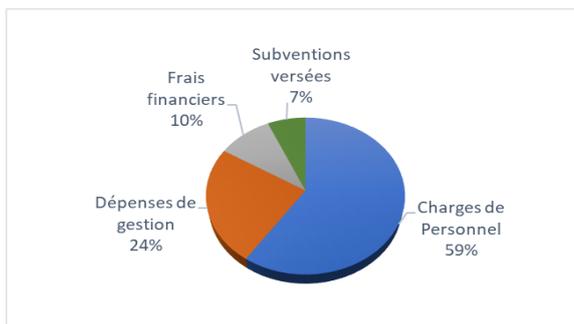
Le CFU, voté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2025, retrace les dépenses et les recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, en distinguant :

- les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux y compris les charges financières, ainsi que les recettes ou financements afférents (impôts, taxes, participations des usagers...),
- les dépenses d'investissement liées à des modifications du patrimoine communal (acquisitions, construction, achats durables...) et aux remboursements en capital des emprunts, ainsi que les recettes ou financements afférents (FCTVA, subventions, emprunt...).

Il détermine les résultats comptables des budgets.

1. Les chiffres clés du CFU 2024 budget principal – section de fonctionnement

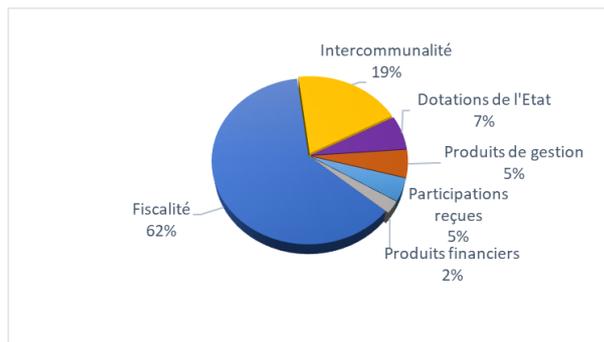
- **Les dépenses de fonctionnement : 76,126 M€.**



Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 2,499 M€, soit + 3,39 % par rapport à 2023, du fait de la progression des charges de personnel et des dépenses de gestion. Leur taux de réalisation est de 99,17 %.

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Charges de Personnel	43,847	45,350	1,503	3,43%
Dépenses de gestion	16,726	18,460	1,734	10,37%
Frais financiers	8,262	7,300	-0,962	-11,65%
Subventions versées	4,792	5,016	0,224	4,68%
Total	73,627	76,126	2,499	3,39%

- **Les recettes de fonctionnement : 81,563 M€.**



Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,304 M€, soit une évolution de + 1,62 %. Par rapport aux prévisions, elles se réalisent à 98,62 %.

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Fiscalité	49,463	50,490	1,027	2,08%
Intercommunalité AMP	15,686	15,657	-0,029	-0,19%
Dotations de l'État	5,307	5,383	0,076	1,43%
Produits de gestion (hors AMP)	4,944	4,364	-0,580	-11,74%
Participations reçues	3,383	3,669	0,286	8,46%
Produits financiers (hors AMP)	1,476	2,000	0,524	35,52%
Total	80,259	81,563	1,304	1,62%

ZOOM sur la fiscalité directe :

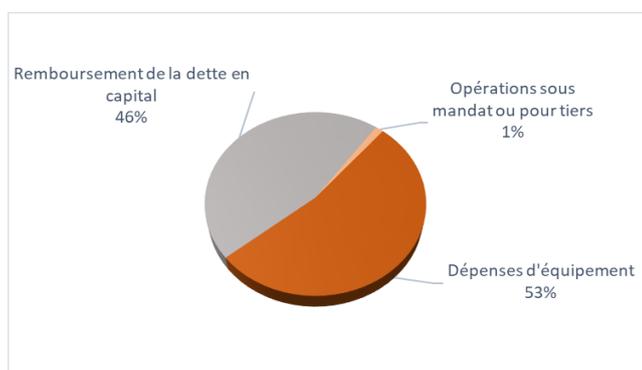
1^{er} poste de recettes, le produit de la fiscalité soit 50,490 M€ comprend notamment le produit des impositions directes (taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) qui représente 45,318 M€ en 2024.

Celui-ci progresse de 3,86 % uniquement en raison de la croissance des bases d'imposition, les taux restant inchangés depuis 2014.

- Taux de la Taxe Foncière sur le bâti : 49,13 %
- Taux de la Taxe Foncière non bâti : 50,65 %
- Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,01 %

2. Les chiffres clés du CFU 2024 budget principal – section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement : 21,841 M€**



Les dépenses d'investissement augmentent de 22,62 % par rapport à 2023, une évolution étroitement liée à celle des dépenses d'équipement. Leur taux de réalisation est de 72,55 %.

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Dépenses d'équipement	7,300	11,589	4,289	58,75%
Remboursement de la dette en capital	9,649	9,975	0,326	3,38%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,863	0,277	-0,586	-67,88%
	17,811	21,841	4,029	22,62%

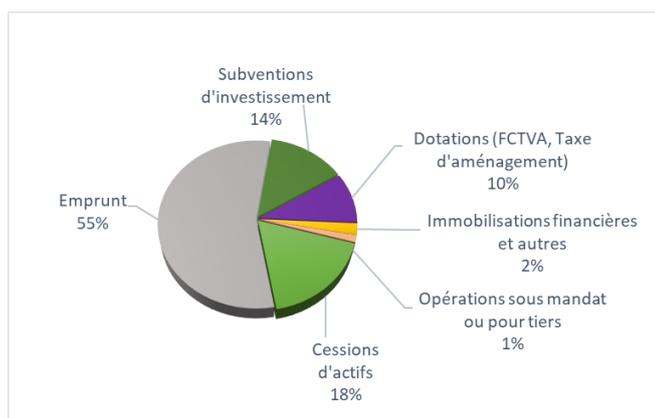
ZOOM sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Avec 11,589 M€, les dépenses d'équipement s'inscrivent dans la poursuite de la réalisation du PPI 2022-2026, feuille de route des projets d'investissement communaux.

Sur 46,385 M€ d'opérations d'équipement votées depuis 2022, près de 22,5 M€ ont déjà été réalisées sur les 9 domaines d'intervention que compte le PPI :

- ✓ Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant : 4,337 M€,
- ✓ Modernisation et aménagement durable de l'espace public : 3,537 M€,
- ✓ Rénovation énergétique : 3,939 M€,
- ✓ Ville et bâtiments intelligents et numériques : 1,643 M€,
- ✓ Actions et acquisitions foncières : 2,438 M€,
- ✓ Gestion du parc de véhicules et moyens techniques des services : 2,407 M€,
- ✓ Protection de l'espace public : 0,983 M€,
- ✓ Equipements nouveaux : 3,134 M€,
- ✓ Restauration du Patrimoine : 0,050 M€.

- **Les recettes d'investissement : 14,483 M€**



Les recettes d'investissement augmentent de 5,91 %, en raison d'un besoin d'emprunt plus important en 2024 par rapport à 2023 en lien avec la hausse des dépenses d'équipement.

(en M€)	CA 2023	CA 2024	Évolutions	
Emprunt	6,300	8,000	1,700	26,98%
Subventions d'investissement	3,243	1,981	-1,262	-38,92%
Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,609	1,399	-0,210	-13,07%
Immobilisations financières et autres	0,000	0,318	0,318	
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,693	0,192	-0,501	-72,23%
Cessions d'actifs	1,829	2,592	0,764	41,77%
	13,674	14,483	0,809	5,91%

ZOOM sur la dette :

Avec un stock de dette historiquement élevé, de près de 133 M€ au 31/12/2024 soit 2 672 €/habitant, la Ville d'Aubagne a dû rembourser en 2024 un total d'annuités d'emprunts de 16,271 M€, soit 9,975 M€ en capital et 6,296 M€ en intérêts. Parallèlement, elle a emprunté 8 M€ auprès d'établissements bancaires pour financer ses investissements et s'est donc désendettée de près de 2 M€.

3. Les chiffres clés des CFU 2024 des budgets annexes

- **Le budget annexe des Pompes Funèbres :**

La Ville d'Aubagne s'est dotée en 1998 d'une régie municipale de pompes funèbres gérée en budget annexe.

En 2024, les réalisations de dépenses et de recettes ne concernent que le fonctionnement de la régie (pas d'investissements).

Les dépenses relatives à l'activité de ce service s'élèvent à 0,233 M€ en 2024 contre 0,338 M€ l'année précédente, en baisse de 31,11 %. Elles concernent essentiellement le remboursement du personnel municipal mis à disposition par le budget principal ainsi que la constatation du stock de caveaux.

Les recettes proviennent de la vente des caveaux et des prestations funéraires pour un montant de 0,045 M€ contre 0,179 M€ en 2023 qui comportait une écriture de régularisation comptable exceptionnelle.

- **Le budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) :**

Le budget annexe du RCU a été créé en fin d'exercice 2023 suite au transfert, à la Ville, de la compétence métropolitaine en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

Le CFU 2024 comprend non seulement les dépenses et les recettes réalisées au titre du budget 2024 mais également celles prévues au budget 2023 voté trop tardivement pour donner lieu à des réalisations.

Les dépenses s'élèvent à 0,502 M€ et représentent le coût d'exploitation de l'équipement sous forme d'un marché de maintenance des chaufferies et d'achat de combustibles, sans aucun investissement par ailleurs.

Le financement est assuré par **les recettes** d'exploitation à hauteur de 0,581 M€ provenant de la refacturation aux abonnés des frais de gestion du réseau.

4. Les résultats consolidés du budget principal et des budgets annexes

Le résultat du CFU est calculé par différence entre toutes les recettes et toutes les dépenses, y compris les reprises de résultats de l'année précédente, les opérations dites « d'ordre » et les dépenses et recettes n'ayant pu être réalisées sur l'année en cours, lesquelles n'ont pas été décrites ci-dessus.

Lorsque le budget principal est assorti de budgets annexes, le résultat cumule les données de tous les budgets.

L'équilibre du CFU s'apprécie au regard de son résultat cumulé qui ne doit pas faire apparaître un déficit égal ou supérieur à 5 % des recettes de la section de fonctionnement dans les communes de 20 000 habitants et plus.

Ainsi, l'équilibre du CFU de la Ville d'Aubagne est examiné au regard de la somme des résultats du budget principal et de ses 2 budgets annexes.

En 2024, le CFU fait apparaître un excédent cumulé de 0,823 M€ qui totalise l'excédent du budget principal de 0,389 M€, avec celui du budget annexe des Pompes Funèbres de 0,394 M€ et celui du budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain de 0,040 M€.

